

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE AMEN DE LEASING -AMEN LEASE-

Siège social : 124, avenue de la liberté -1002 Tunis-

La Société Amen de Leasing -Amen Lease- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 9 mai 2003. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la société FINOR, qui n'a pas émis de réserves quant à leur régularité et à leur sincérité.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

				(exprimé en dinars)	
Notes	2002	2001	Notes	2002	2001
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
	86 244	80 555		10 000 000	10 000 000
Immobilisations incorporelles			Capital social		
Moins : amortissements	(80 106)	(76 700)	Réserves	4 536 910	3 486 410
4	6 138	3 855	Résultats reportés	97 362	177 861
			Modifications comptables affectant les résultats reportés		
Immobilisations utilisées par la société	3 101 746	3 030 865	Total des capitaux propres	14 634 272	13 664 271
Moins : amortissements et	(598 047)	(281 001)			
5	2 503 699	2 749 864	Résultat de l'exercice	1 590 551	2 210 001
Immobilisations destinées à la location	274 607 187	247 982 689	TOTAL DES CAPITAUX	13 16 224 823	15 874 272
Moins : amortissements	(118 282 981)	(97 040 825)			
Moins : provisions	(5 301 052)	(4 373 842)*	PASSIFS		
6	151 023 154	146 568 022	PASSIFS NON COURANTS		
Immobilisations financières	3 844 204	1 438 891	Emprunts	14 81 232 479	86 102 769
Moins : provisions	(10 949)	(10 949)	Autres passifs financiers	15 41 000	41 000
7	3 833 255	1 427 942	Provisions	16 1 782 500	1 432 500
Total des actifs immobilisés	157 366 246	150 749 683	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	83 055 979	87 576 269
Autres actifs non courants	8 481 999	473 188	PASSIFS COURANTS		
TOTAL DES ACTIFS NON ACTIFS COURANTS	157 848 245	151 222 871	Fournisseurs et comptes	17 4 214 199	4 129 431
Clients et comptes rattachés	14 902 053	11 480 917	Autres passifs courants	18 7 562 745	5 209 172
Moins : provisions et produits réservés	(7 695 028)	(6 749 629)*	Concours bancaires et autres passifs financiers	19 56 709 096	47 736 043
9	7 207 025	4 731 288	TOTAL DES PASSIFS	68 486 040	57 074 646
Autres actifs courants	10 1 287 586	1 329 962	TOTAL DES PASSIFS	151 542 019	144 650 915
Placements et autres actifs	11 9 000	229 000			
Liquidités et équivalents de liquidités	12 1 414 986	3 012 066			
TOTAL DES ACTIFS	9 918 597	9 302 316	TOTAL DES CAPITAUX	167 766 842	160 525 187
TOTAL DES ACTIFS	167 766 842	160 525 187			

* Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinars)

	Notes	2002	2001
			**
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus bruts de leasing		61 650 613	59 568 709
Autres produits d'exploitation		986 449	613 561
Variation des produits réservés		(797 133)	(816 613)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(45 732 920)	(43 006 531)
Total des produits d'exploitation	20	16 107 009	16 359 126
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(10 112 835)	(9 224 628)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	73 399	182 659
PRODUITS NETS		6 067 573	7 317 157
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	23	955 499	823 240
Autres charges d'exploitation	24	769 890	754 511
Dotations aux amortissements	25	78 618	82 023
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	1 719 209	2 396 646
Dotations aux autres comptes de provisions	27	595 425	304 958
Total des charges d'exploitation		4 118 641	4 361 378
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 948 932	2 955 779
Autres gains ordinaires	28	425 689	109 011
Autres pertes ordinaires		-	(2 684)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 374 621	3 062 106
Impôts sur les bénéfices	29	(784 070)	(852 105)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 590 551	2 210 001

** Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinars)

	Notes	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	70 189 312	68 002 062
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	31	(1 678 090)	(1 633 656)
Intérêts payés	32	(9 656 465)	(9 623 320)
Impôts et taxes payés	33	(5 388 229)	(4 220 385)
Autres flux liés à l'exploitation	38	214 038	54 376
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		53 680 566	52 579 077
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(57 814 776)	(74 067 334)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	1 797 129	5 574 997
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(2 777 390)	(990 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	512 560	1 388 313
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(58 282 477)	(68 094 024)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	12	(1 240 000)	(1 450 000)
Encaissements provenant des emprunts	13	64 530 000	94 776 456
Remboursement d'emprunts	13	(61 557 090)	(75 568 546)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		1 732 910	17 757 910
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		220 000	609 000
Variation de trésorerie		(2 649 001)	2 851 963
Trésorerie au début de l'exercice		3 012 030	160 067
Trésorerie à la clôture de l'exercice		363 029	3 012 030

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2002	2001		2002	2001		2002	2001
Loyers de leasing	61 364 750	59 122 683	Amortissements des immobilisations en location	45 732 920	43 006 531			
Préloyers	285 863	446 026						
Variation des intérêts réservés	(860 324)	(749 538)						
Revenus bruts de leasing	60 790 289	58 819 171	Total des amortissements	45 732 920	43 006 531	Revenus nets de leasing	15 057 369	15 812 640
Revenus nets de leasing	15 057 369	15 812 640	Charges financières nettes	10 112 835	9 224 628			
Intérêts de retard	935 056	575 350						
Variation des intérêts réservés	63 191	(67 075)	Total des charges financières	10 112 835	9 224 628	Marque commerciale (PNB)	5 994 174	7 134 498
Produits accessoires	51 393	38 211	Autres charges d'exploitation	769 890	754 511		-	-
Produits d'exploitation	16 107 009	16 359 126	Charges de personnel	955 499	823 240		-	-
Marge commerciale (PNB)	5 994 174	7 134 498	Sous total	1 725 389	1 577 751	Excédent brut d'exploitation	4 342 184	5 739 406
Produits des placements	73 399	182 659	Dotations aux amortissements	78 618	82 023		-	-
Sous total	6 067 573	7 317 157	Dotations aux provisions :				-	-
Excédent brut d'exploitation	4 342 184	5 739 406	- Pour dépréciation des créances	2 179 070	2 383 746		-	-
Reprises sur provisions :			- Pour dépréciation des immobilisations propres	250 000	-		-	-
- Suite au recouvrement des créances	552 885	691 041	- Pour dépréciation des autres actifs	-	8 958		-	-
- Pour dépréciation des actifs immobilisés	-	-	- Non affectées	-	700 000		-	-
- Pour dépréciation des autres actifs	4 575	4 000	- Pour risques et charges	350 000	300 000		-	-
- Non affectées	-	-	Créances radiées	643 733	3 941		-	-
- Pour risques et charges	-	-	Autres pertes ordinaires	0	2 684		-	-
- Suite à la radiation de créances	550 709	-	Impôts sur les bénéfices	784 070	852 105		-	-
Autres produits ordinaires	425 689	109 011	Sous total	4 285 491	4 333 457	Résultat des activités ordinaires	1 590 551	2 210 001
Reprises sur provisions pour impôt différé	-	-						
Sous total	5 876 042	6 543 458						

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Amen de Leasing « AMEN LEASE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 Décembre 1993 avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage industriel, commercial, agricole ou touristique et d'une façon générale toutes opérations de leasing et de location sous toutes leurs formes.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1^{er} Janvier 2000, les amortissements financiers relatif aux équipements, matériels et immeubles objet de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle qui varie entre 1%0 et 5% de la valeur d'origine.

AMEN LEASE – (Suite)

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques »

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

2-4 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% de l'encours financier net et ce, indépendamment des risques spécifiques et identifiés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision à appliquer par classe

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2

ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les garanties réelles

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

. Matériel standard :	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
. Matériel spécifique :	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles :	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

2-5 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 Décembre 1999, le bénéfice imposable de la société était calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

2-6 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 : Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement.
- Déduire les amortissements fiscaux
- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

AMEN LEASE – (Suite)

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objet de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 Décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

2-8 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : FAITS SAILLANTS

3-1 : Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs et de TVA, réalisé en deux phases couvrant les exercices 1996 à 2000.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels, ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
- Coût d'acquisition des logiciels	86 244	80 555
- Amortissements cumulés	(80 106)	(76 700)
Valeur comptable nette	6 138	3 855

Les additions de l'exercice s'élèvent à D : 5.689

La dotation de l'exercice au compte d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à D : 3.406

Note 5 : IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amor.	Valeur brute			Amortissements			Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période		
Matériel de transport	20%	57 000	10 008	67 008	44 650	11 984	56 634	10 374	
Mobilier de bureau	10%	121 064	6 072	127 136	51 355	12 289	63 644	63 492	
Matériel informatique	15%	206 056	9 250	215 306	94 990	23 049	118 039	97 267	
Installations générales	10%	196 230	1 883	198 113	90 006	19 724	109 730	88 383	
Immobilisations propres en cours		2 450 515	43 668	2 494 183				250 000	
TOTAUX		3 030 865	70 881	3 101 746	281 001	67 046	348 047	2 503 699	

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Immobilisations en location	200 270 298	(74 970 209)	125 300 089
- Immobilisations, contrats suspendus	34 139 642	(9 559 725)	24 579 917
- Immobilisations, contrats échus	33 790 078	(33 753 047)	37 031
- Immobilisations en cours	6 407 169		6 407 169
Totaux	274 607 187	(118 282 981)	156 324 206
- Provisions pour dépréciation		(5 301 052)	(5 301 052)
Soldes au 31 Décembre 2002	274 607 187	(123 584 033)	151 023 154

La première phase couvrant les exercices 1996 et 1997, a donné lieu à un jugement de la commission spéciale de taxation d'office (CSTO) qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision.

De même, la deuxième opération de contrôle couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 juillet 2000, a donné lieu à un jugement du tribunal de première instance de tunis qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision.

3-2 : Changement de méthodes de présentation

Les états financiers ci-joints traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle.

En effet, l'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets (l'équivalent du Produit Net Bancaire), ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

Par ailleurs, et jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

AMEN LEASE – (Suite)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

		<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur nette</u>
Soldes au 31 Décembre 2001		247 982 689	(97 040 825)	150 941 864
Reclassement des provisions constituées en couverture de l'encours financier	(A)		(4 373 842)	(4 373 842)
Soldes retraités au 31 Décembre 2001		247 982 689	(101 414 667)	146 568 022
Additions de l'exercice				
- Investissements	(B)	53 012 745		53 012 745
- Relocations		14 420 132		14 420 132
Retraits de l'exercice				
- Cessions à la Valeur résiduelle	(C)	(16 821 820)	16 814 324	(7 496)
- Cessions anticipées	(D)	(5 123 275)	2 488 698	(2 634 577)
- Relocations		(18 863 284)	5 187 742	(13 675 542)
Amortissements de l'exercice	(E)		(45 732 920)	(45 732 920)
Provision de l'exercice	(A)			
- Dotations			(1 165 168)	(1 165 168)
- Reprises			237 958	237 958
Soldes au 31 Décembre 2002		274 607 187	(123 584 033)	151 023 154

(A) Jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

(B) Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D: 53.012.745, concernent aussi bien les contrats mis en force que les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

(C) Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D: 16.821.820

(D) Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D: 2.634.577

(E) La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D: 45 732 920. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer échu, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement.

6.1 : Analyse par secteur d'activité

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Valeur nette</u>
Bâtiment et travaux publics	50 463 521	20 510 111
Industrie	102 546 235	66 581 916
Tourisme et para tourisme	23 342 799	10 372 454
Commerces et services	98 254 632	58 859 725
Totaux	274 607 187	156 324 206

6.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Valeur nette</u>
Equipements	134 143 656	61 253 619
Matériel roulant	78 639 127	48 956 925
Matériel divers	1 496 951	702 135
Sous total	214 279 734	110 912 679
Immobilier	60 327 453	45 411 527
Total	274 607 187	156 324 206

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Titres immobilisés	3 650 000	1 249 000
- Prêts au personnel	167 202	165 279
- Dépôts et cautionnements versés	27 002	24 612
Totaux	3 844 204	1 438 891
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des prêts	(10 949)	(10 949)
Montant net	3 833 255	1 427 942

Les mouvements enregistrés en 2002, sur le poste "Titres Immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>	<u>Plus Values Réalisées</u>
Soldes au 31 Décembre 2001	1 249 000	
Additions de L'exercice:		
* Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE	1 400 000	
* AMEN INVEST	375 000	
* Société MIXAL	1 000 000	

AMEN LEASE – (Suite)

Cessions de L'exercice:

* FLEXO PRINT	(50 000)	28 712
* SOCIETE TOURISTIQUE MARILLIA	(200 000)	72 098
* SOCIETE TUNISIENNE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE "S.T.P.A"	(124 000)	37 750
Soldes au 31 Décembre 2002	<u>3 650 000</u>	<u>138 560</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2002 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Date souscription
* COMAR INVESTISSEMENT - SICAF	2 000	100	200 000	1995
* SOCIETE TUNISIENNE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE "S.T.P.A"	372	500	186 000	1999
*SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOL" EL-KHIR"	1 990	100	199 000	2000
*Société KAWARIS	2 900	100	290 000	2001
*Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE	140 000	10	1 400 000	
*AMEN INVEST	3 000	125	375 000	2002
*Société MIXAL	10 000	100	1 000 000	2002
			<u>3 650 000</u>	

Note 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Charges à répartir	33%	67 217	0		67 217	50 884	8 166		59 050	8 167
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	949 340	170 075		1 119 415	492 485	153 098	0	645 583	473 832
TOTAUX		1 016 557	170 075	0	1 186 632	543 369	161 264	0	704 633	481 999

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission et de remboursement, s'élevant à D: 153 098 figurent parmi les charges financières.

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	2002	2001
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	6 505 920	5 262 540
Montant brut	6 505 920	5 262 540
A déduire :		
- Provisions	(A) (588 877)	(420 700)
- Produits réservés	(788 206)	(1 011 522)
Montant net	5 128 837	3 830 318
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	8 396 133	6 218 377
Montant brut	8 396 133	6 218 377
A déduire :		
- Provisions	(A) (3 219 611)	(3 239 522)
- Produits réservés	(3 098 334)	(2 077 885)
Montant net	2 078 188	900 970
Solde des clients et comptes rattachés	7 207 025	4 731 288

(A) Jusqu'au 31 décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

Les comptes de 2001 ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

9.1 Clients ordinaires

Les créances détenues sur les clients ordinaires et figurant sous la rubrique des impayés s'analysent par ancienneté de solde comme suit :

AMEN LEASE – (Suite)

	2002	2001
- Inférieur à 1 mois	2 659 454	2 406 277
- Entre 1 et 3 mois	1 988 716	1 645 998
- Entre 3 et 6 mois	1 075 082	714 386
- Entre 6 mois et 1 année	748 674	470 665
- Supérieur à 1 année	33 994	25 214
Total des impayés	6 505 920	5 262 540

9.2 Clients en contentieux

Les risques encourus sur les clients en contentieux se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Impayés	8 396 133	6 218 377
- Avances et acomptes	(175 452)	-
- Encours financiers	21 021 566	11 212 035
- Engagements par signature	605 000	-
Total brut	29 847 247	17 430 412
A déduire :		
- Passif non affecté	(285 836)	(285 836)
- Dépôt de garantie	(28 000)	(28 000)
- Provisions	(8 428 512)	(7 413 913)
- Produits réservés	(3 098 334)	(2 077 885)
Total net	18 006 565	7 624 778
A déduire :		
- Leasing immobilier (décote 50%)	(4 277 437)	(1 982 929)
Risques encourus	13 729 129	5 641 849

9.3 Provisions pour dépréciation

La provision constituée pour la couverture des risques de non recouvrement des créances a été déterminée en conformité avec les normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	3 660 222	6 341 359
- Reprises de la période	(865 636)	(691 041)
- Dotations de la période	1 013 902	2 383 746
Solde en fin de période	3 808 488	8 034 064
Reclassement des provisions en couverture de l'encours financier	-	(4 373 842)
Solde en fin de période retraité	3 808 488	3 660 222

9.4 Produits réservés

Les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduits des comptes de produits et classés sous la rubrique « Produits réservés ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	2002	2001
- Solde en début de période	3 089 407	2 272 794
- Transferts en produits de la période	(451 319)	(372 313)
- Produits réputés réservés en fin de période	1 248 452	1 188 926
Solde en fin de période	3 886 540	3 089 407

Note 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2002	2001
- Avances et acomptes au personnel	17 630	15 430
- Autres créances sur le personnel	3 380	3 380
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	32 572	41 994
- Etat, crédit de TVA	290 807	290 807
- Créances sur cessions d'immobilisations	556 358	602 183
- Autres comptes débiteurs	45 531	44 326
- Produits à recevoir	338 307	334 230
- Charges constatées d'avance	74 925	74 110
Total	1 359 510	1 406 460
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des créances sur cessions	(51 670)	(56 244)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(20 254)	(20 254)
Montant net	1 287 586	1 329 962

Le crédit de TVA s'élevant à D: 290.807 est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

AMEN LEASE – (Suite)

Une demande de restitution a été formulée afin de bénéficier des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre.

NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2002	2001
- Bons du trésor	-	220 000
- Autres placements à court terme	9 000	9 000
Total	9 000	229 000

NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	2002	2001
- Banques	1 414 612	3 011 840
- Caisses	374	226
Total	1 414 986	3 012 066

Note 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2002	2001
- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	634 597	524 097
- Réserve facultative		3 640 000	2 740 000
- Réserves pour fonds social		262 313	222 313
- Résultats reportés		97 362	177 861
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 634 272	13 664 271
Résultat de l'exercice (1)		1 590 551	2 210 001
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	16 224 823	15 874 272
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,591	2,210

(A) Au 31 Décembre 2002, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

Actionnaire	Capital souscrit Pourcentage et libéré	
- AMEN BANK	2 729 870	27,30%
- AMEN PROJECT	2 743 900	27,44%
- PARENIN	1 080 000	10,80%
- TUNISYS	664 000	6,64%
- COMAR	765 090	7,65%
- DIVERS	2 017 140	20,17%
Total	10 000 000	100,00%

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des Sociétés Commerciales, la société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve facultative	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2000	10 000 000	388 425	1 740 000	172 313	100 087	2 713 446	15 114 271
Affectations approuvées par l'A.G.O du 11 Mai 2001		135 672	1 000 000	50 000	1 527 774	(2 713 446)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2000					(1 450 000)		(1 450 000)
Bénéfice net de l'exercice 2001						2 210 001	2 210 001
Solde au 31 Décembre 2001	10 000 000	524 097	2 740 000	222 313	177 861	2 210 001	15 874 272
Affectations approuvées par l'A.G.O du 8 Mai 2002		110 500	900 000	40 000	1 159 501	(2 210 001)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001					(1 240 000)		(1 240 000)
Bénéfice net de l'exercice 2002						1 590 551	1 590 551
Solde au 31 Décembre 2002	10 000 000	634 597	3 640 000	262 313	97 362	1 590 551	16 224 823

NOTE 14 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002
(exprimé en dinars)

	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Rembours.	Fin de période		
							Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES RESIDENTES									
Union internationale des banques									
3ème tirage	1 000 000	9,88%	Semestriellement (1997-2002)	50 000	0	50 000	0	0	0
Banque de Tunisie	3 000 000	TMM+2,25	Semestriellement (1997-2002)	500 000	0	500 000	0	0	0
Banque de Tunisie	4 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2000-2006)	3 200 000		640 000	2 560 000	1 920 000	640 000
Amen Bank	1 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (1998-2002)	100 000	0	100 000	0	0	0
Amen Bank	4 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (1998-2002)	920 000	0	920 000	0	0	0
Amen Bank	5 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (1999-2003)	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
Amen Bank	10 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (2000-2004)	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Amen Bank	7 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (2000-2005)	4 900 000	0	1 400 000	3 500 000	2 100 000	1 400 000
Amen Bank	10 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2001-2006)	8 500 000	0	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
Amen Bank	10 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2003-2007)	0	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
B.D.E.T	4 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (2000-2004)	2 400 000	0	800 000	1 600 000	800 000	800 000
B.T.K.D	3 000 000	TMM+1,75	Annuellement (2003-2005)	0	3 000 000	0	3 000 000	2 000 000	1 000 000
B.I.A.T	3 000 000	TMM+1,75	Semestriellement (2002-2007)	0	3 000 000	300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
CITIBANK	1 700 000	TMM+1,25	Semestriellement (2002-2003)	1 700 000	0	850 000	850 000	0	850 000
CITIBANK	12 000 000	TMM+1	Crédit en revolving	10 900 000	16 650 000	12 100 000	15 450 000	0	15 450 000
CITIBANK	1 400 000	TMM+1,25	Semestriellement (2001-2002)	700 000	0	700 000	0	0	0
CITIBANK	1 500 000	TMM+1,25	Semestriellement (2001-2002)	750 000	0	750 000	0	0	0
CITIBANK	1 750 000	TMM+1,25	Semestriellement (2002-2003)	1 750 000	0	875 000	875 000	0	875 000
STUSID	2 500 000	TMM+1,75	Semestriellement (2002-2007)	2 500 000	0	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000
Sous-total	-	-	-	46 870 000	32 650 000	25 235 000	54 285 000	25 170 000	29 115 000
BANQUES NON RESIDENTES									
Best Bank	5 000 000		Trimestriellement	5 000 000	20 000 000	20 000 000	5 000 000	0	5 000 000
Exim Bank (JPY)	650 000 000	TMM+0,5	Semestriellement (1999-2011)	5 529 859	0	582 090	4 947 769	4 365 679	582 090
Sous-total	-	-	-	10 529 859	20 000 000	20 582 090	9 947 769	4 365 679	5 582 090
Total des crédits bancaires									
				57 399 859	52 650 000	45 817 090	64 232 769	29 535 679	34 697 090
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
Amen Lease 1995	9 000 000	10,50%	Annuellement (1997-2001)	0	0	0	0	0	0
Amen Lease 1996	6 000 000	9,50%	Annuellement (1998-2002)	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
Amen Lease 1998	15 000 000	8,00%	Annuellement (1999-2003)	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
Amen Lease 1999 (I)	10 000 000	8,00%	Annuellement (2000-2004)	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Amen Lease 1999 (II)	10 000 000	7,00%	Annuellement (2002-2006)	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
Amen Lease 2000(I)	10 000 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
Amen Lease 2000 (II)	10 000 000	7,00%	Annuellement (2003-2007)	10 000 000	0	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Amen Lease 2001 (I)	20 000 000	7,75%	Annuellement (2002-2011)	20 000 000	0	2 400 000	17 600 000	15 200 000	2 400 000
Amen Lease 2001 (II)	5 000 000	7,50%	Annuellement (2002-2008)	5 000 000	0	700 000	4 300 000	3 600 000	700 000
Amen Lease 2002 (II)	15 000 000	7,50%	Annuellement (2003-2009)	0	11 880 000	0	11 880 000	10 216 800	1 663 200
Sous-total	-	-	-	66 200 000	11 880 000	13 300 000	64 780 000	49 016 800	15 763 200
EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVES									
COMAR	4 000 000	8,50%	Annuellement (1999-2003)	1 600 000		800 000	800 000	0	800 000
COMAR	3 000 000	7,00%	Annuellement (2000-2004)	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
COMAR	2 400 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)	1 920 000	0	480 000	1 440 000	960 000	480 000
COMAR	2 800 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)	2 240 000	0	560 000	1 680 000	1 120 000	560 000
Sous-total	-	-	-	7 560 000	0	2 440 000	5 120 000	2 680 000	2 440 000
Total des emprunts obligataires									
				73 760 000	11 880 000	15 740 000	69 900 000	51 696 800	18 203 200
TOTAL GENERAL									
				131 159 859	64 530 000	61 557 090	134 132 769	81 232 479	52 900 290

AMEN LEASE – (Suite)

Note 15 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Dépôts et cautionnements reçus	41 000	41 000
Total des autres passifs financiers	41 000	41 000

NOTE 16 : PROVISIONS

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	2002	2001
- Provisions pour risques non identifiées (A)	700 000	700 000
- Provisions pour impôt différé (B)	432 500	432 500
- Autres provisions pour risques	650 000	300 000
Total des provisions	1 782 500	1 432 500

(A) Cette provision a été constituée en 2001, conformément aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie et ce, pour renforcer la capacité de la société à faire face aux risques éventuels sur la clientèle.

(B) Voir note 2.5

NOTE 17 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	2002	2001
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	53 472	40 743
- Avances et acomptes versés sur commande	(1 600)	(1 600)
Sous total	51 872	39 143
Fournisseurs d'immobilisations		
- Factures d'achats d'immobilisations	74 499	89 191
- Retenues de garantie	24 069	23 308
- Effets à payer	4 063 759	3 977 789
Sous total	4 162 327	4 090 288
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	4 214 199	4 129 431

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente ainsi :

	2002	2001
- Clients, comptes créditeurs	3 800 204	1 934 670
- Personnel, provisions pour congés payés	94 298	75 977
- Personnel, autres charges à payer	74 367	60 824
- Etat, retenues sur salaires	46 041	41 164
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	335 798	15 422
- Etat, impôts sur les bénéficiaires à liquider	16 561	113 576
- Etat, TVA à payer	333 520	350 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer	9 981	9 922
- C.N.S.S	75 201	63 404
- Assurance groupe	10 175	7 368
- Autres comptes créditeurs	16 783	16 765
- Diverses charges à payer	97 436	55 617
- Produits de cession-relocation en attente d'affectation	163 408	163 408
- Agios sur consolidations	122 428	122 428
- Produits constatés d'avance	2 186 577	2 177 771
- Comptes d'attente	179 967	-
Total	7 562 745	5 209 172

NOTE 19 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	15 763 200	13 300 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires privés	2 440 000	2 440 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits de banques résidentes	29 115 000	23 735 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits de banques non résidentes	5 582 090	5 582 090
Sous total (voir note 13)	52 900 290	45 057 090
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 453 792	1 770 834
- Intérêts courus sur emprunts obligataires privés	179 533	265 267
- Intérêts courus sur crédits de banques résidentes	952 805	463 028
- Intérêts courus sur crédits de banques non résidentes	170 719	179 788
- Banques, découverts	1 051 957	36
Total	56 709 096	47 736 043

AMEN LEASE – (Suite)

NOTE 20 : REVENUS

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Loyers de leasing	61 364 750	59 122 683
- Prélayers	285 863	446 026
Revenus bruts de leasing	(A) 61 650 613	59 568 709
- Intérêts de retard	935 056	575 350
- Produits accessoires	51 393	38 211
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>986 449</u>	<u>613 561</u>
- Transferts en Produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	369 404	357 882
. Intérêts de retard antérieurs	81 915	14 431
- Produits réputés réservés en fin de période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 229 728)	(1 107 420)
. Intérêts de retard	(18 724)	(81 506)
Variation des produits réservés	(797 133)	(816 613)
- Dotations aux amortissements des Immobilisations en location	(45 732 920)	(43 006 531)
Total des produits d'exploitation	(B) 16 107 009	16 359 126
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de l'exercice	135 977 080	122 284 620
. A la fin de l'exercice	131 707 258	135 977 080
. Moyenne (D)	133 842 169	129 130 850
- Produits de l'exercice (A) - (B) = (C)	15 917 693	16 562 178
- Taux moyen (C) / (D)	11,89%	12,83%

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 792 497	3 924 539
- Intérêts des emprunts obligataires privés	467 466	651 131
- Intérêts des crédits des banques résidentes	3 749 522	3 517 904
- Intérêts des crédits des banques non résidentes	699 499	689 172
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	153 098	113 576
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) 9 862 082	8 896 322
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	218 121	328 301
- Intérêts sur billets de trésorerie	32 632	0
- Autres	5	5
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>250 753</u>	<u>328 306</u>
<u>Total général</u>	<u>10 112 835</u>	<u>9 224 628</u>
- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	131 159 859	111 951 949
. A la fin de l'exercice	134 132 769	131 159 859
. Moyenne	(B) 132 646 314	121 555 904
- Taux moyen (A) / (B)	7,43%	7,32%

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2002 à D: 73.399, contre D: 182.659 en 2001.

Le détail des Produits de Placement se présente comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
*Revenus des placements monétaires	2 431	37 934
*Produits réalisés sur cessions des titres immobilisés (Voir Note 7)	138 560	77 133
*Produits acquis sur titres immobilisés	(67 592)	67 592
Total	73 399	182 659

AMEN LEASE- (Suite)

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
- Salaires et complément de Salaires	797 655	690 845
- Cotisations de sécurité sociales sur Salaires	122 531	103 853
- Autres Charges sociales	35 313	28 542
Total	955 499	823 240

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	2002	2001
- Achat de matières et fournitures	44 979	65 754
Total des achats	44 979	65 754
- Locations	133 435	127 958
- Entretien et réparations	31 242	36 151
- Primes d'assurances	15 003	5 532
Total des services extérieurs	179 680	169 641
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	74 606	61 637
- Publicités, publications, relations publiques	154 586	159 319
- Déplacements, missions et réceptions	57 288	43 162
- Frais postaux et de télécommunications	39 851	36 973
- Services bancaires et assimilés	53 187	48 137
- Autres	39 878	35 614
Total des autres services extérieurs	419 396	384 842
- Jetons de présence	12 250	9 500
- Autres	16 007	19 804
Total des charges diverses	28 257	29 304
- Impôts et taxes sur rémunérations	22 271	20 726
- T.C.L	50 000	50 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	23 702	32 330
- Autres impôts et taxes	1 605	1 914
Total des impôts et taxes	97 578	104 970
Total général	769 890	754 511

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 406	3 630
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	67 046	70 226
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	8 166	8 167
Total	78 618	82 023

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées s'analysent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 179 070	3 083 746
- Reprise de provisions suite aux recouvrements de créances	(553 385)	(691 041)
- Créances radiées	643 733	3 941
- Reprise de provisions suite à la radiation de créances	(550 209)	0
Total	1 719 209	2 396 646

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AUTRES COMPTES DE PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux autres comptes de provisions s'analysent ainsi :

	2002	2001
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs courants	0	8 958
- Reprises de provisions pour dépréciation des actifs courants	(4 575)	(4 000)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	250 000	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	350 000	300 000
Total	595 425	304 958

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires se présente comme suit :

	2002	2001
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	392 862	106 651
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32 827	2 360
Total	425 689	109 011

AMEN LEASE – (Suite)

NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2002	2001
Bénéfice comptable	2 374 621	3 062 106
A réintégrer		
- Amortissements financiers	897 592	1 102 932
- Dotations aux provisions	2 779 070	3 392 704
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	558 261	1 063 989
- Reprises sur provisions fiscales	0	487 145
- Diverses charges non déductibles	6 000	7 396
A déduire		
- Différences entre amortissements financiers et amortissements fiscaux des immobilisations cédées au cours de l'exercice	138 012	646 696
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	558 261	1 063 989
- Reprises sur provisions comptables	0	695 041
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>5 919 271</u>	<u>6 710 546</u>
Provisions pour créances douteuses	2 179 070	2 875 960
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>3 740 201</u>	<u>3 834 586</u>
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions:	1 500 000	1 400 000
<u>Base imposable</u>	<u>2 240 201</u>	<u>2 434 586</u>
Impôt au taux de 35% (ou minimum d'impôt)	784 070	852 105
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	766 894	732 920
- Retenues sur placements et autres	615	5 609
<u>Impôt à payer (différé)</u>	<u>16 561</u>	<u>113 576</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

		2002	2001
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 9	11 480 917	9 876 704
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 9	(14 902 053)	(11 480 917)
- Matériels récupérés	+ Note 6	13 675 542	7 043 955
- Relocations	- Note 6	(14 420 132)	(7 589 404)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	- Note 15	(41 000)	(41 000)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+ Note 15	41 000	41 000
- Produit à recevoir en début de période	+ Note 10	216 647	67 149
- Produits à recevoir en fin de période	- Note 10	(338 307)	(216 647)
- Pts de cession en attente d'affectation début de période	- Note 18	(163 408)	(163 408)
- Pts de cession en attente d'affectation fin de période	+ Note 18	163 408	163 408
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 18	(2 177 771)	(1 827 489)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 18	2 186 577	2 177 771
- Clients créditeurs en début de période	- Note 18	(546 122)	0
- Clients créditeurs en fin de période	+ Note 18	3 800 204	546 122
- TVA collectées	+ Note 20	9 220 481	9 226 489
- Revenus bruts de l'exercice	+ Note 20	61 650 613	59 568 709
- Autres produits d'exploitation	+ Note 20	986 449	613 561
- Créances virées en pertes	- Note 26	(643 733)	(3 941)
Encaissements reçus des clients		70 189 312	68 002 062

NOTE 31 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		2002	2001
- Charges à répartir	+ Note 8	0	24 500
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 10	(15 430)	(15 680)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 10	17 630	15 430
- Autres créances sur le personnel en début de période	- Note 10	(3 380)	(3 380)
- Autres créances sur le personnel en fin de période	+ Note 10	3 380	3 380
- Prêts au personnel en début de période	- Note 7 et 10	(207 273)	(165 054)
- Prêts au personnel en fin de période	+ Note 7 et 10	199 774	207 273
- Charges constatées d'avance en début de période	- Note 10	(8 424)	(6 115)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ Note 10	21 054	8 424
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 17	39 143	51 104
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 17	(51 872)	(39 143)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 18	75 977	56 704
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 18	(94 298)	(75 977)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 18	60 824	43 905
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 18	(74 367)	(60 824)

AMEN LEASE – (Suite)

- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 18	41 164	29 331
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 18	(46 041)	(41 164)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 18	15 422	1 826
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 18	(2 189)	(15 422)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 18	63 404	47 015
- C.N.S.S en fin de période	- Note 18	(75 201)	(63 404)
- Assurance groupe en début de période	+ Note 18	7 368	5 417
- Assurance groupe en fin de période	- Note 18	(10 175)	(7 368)
- Diverses charges à payer en début de période	+ Note 18	55 617	71 996
- Diverses charges à payer en fin de période	- Note 18	(97 436)	(55 617)
- TVA payées sur biens et services	+ Note 23	135 608	143 718
- Charges de personnel	+ Note 24	955 499	823 240
- Autres charges d'exploitation	+ Note 24	769 890	754 511
- Impôts et taxes	- Note 24	(97 578)	(104 970)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<u>1 678 090</u>	<u>1 633 656</u>

NOTE 32 : INTERETS PAYES

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Frais d'émission d'emprunt	+ Note 8	170 075	266 287
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 10	(65 686)	(27 124)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 10	53 871	65 686
- retenues sur revenus de capitaux mobiliers en début de période	+ Note 18	0	0
- retenues sur revenus de capitaux mobiliers en fin de période	- Note 18	(333 609)	0
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+ Note 19	2 036 101	2 177 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	- Note 19	(1 633 325)	(2 036 101)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en début de période	+ Note 19	642 816	658 630
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en fin de période	- Note 19	(1 123 524)	(642 816)
- Produits à recevoir sur intérêts bancaires en début de période	- Note 10	(49 991)	0
- Produits à recevoir sur intérêts bancaires en fin de période	+ Note 10	0	49 991
- Charges financières	+ Note 21	10 112 835	9 224 628
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 21	(153 098)	(113 576)
Intérêts payés		<u>9 656 465</u>	<u>9 623 320</u>

NOTE 33 : IMPOTS PAYES

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	+ Note 18	113 576	454 173
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	- Note 18	(16 561)	(113 576)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 18	9 922	6 976
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 18	(9 981)	(9 922)
- TVA payées	+	4 409 625	2 925 659
- Impôts et taxes	+ Note 24	97 578	104 970
- Impôts sur les bénéfiques	+ Note 29	784 070	852 105
Impôts payés		<u>5 388 229</u>	<u>4 220 385</u>
TVA remboursé			

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+ Note 17	4 090 288	5 335 053
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	- Note 17	(4 162 327)	(4 090 288)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 4	5 689	3 400
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 5	70 881	93 916
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	53 012 745	66 435 455
- TVA sur Investissements	+	4 797 500	6 289 798
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<u>57 814 776</u>	<u>74 067 334</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Créances sur cessions d'immobilisations début de période	+ Note 10	602 183	463 700
- Créances sur cessions d'immobilisations fin de période	- Note 10	(556 358)	(602 183)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	7 496	3 498
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	2 634 577	4 107 638
- Plus-values sur cessions anticipées	+ Note 28	392 862	106 651

AMEN LEASE – (Suite)

- TVA sur cessions	+	104 404	102 221
- Avances reçues sur cessions d'immobilisations début de période - Note 18		(1 388 548)	0
- Avances reçues sur cessions d'immobilisations fin de période	+ Note 18	0	1 388 548
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 5	0	7 608
- Perte sur cessions d'immobilisations propres	-	0	(2 684)
- TVA à reverser	+	513	0

**Encaissements provenant de la cession
d'immobilisations corporelles et incorporelles**

1 797 129 5 574 997

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2002	2001
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ Note 7	2 775 000	990 000
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	+ Note 7	2 390	0

**Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations financières**

2 777 390 990 000

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2002	2001
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	374 000	1 214 000
- Produit à recevoir sur titre immobilisée de début de période	+	67 592	97 180
- Produit à recevoir sur titre immobilisée en fin de période	-	0	(67 592)
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 22	70 968	144 725

**Encaissements provenant de la cession
d'immobilisations financières**

512 560 1 388 313

NOTE 38 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		2002	2001
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 10	44 326	54 258
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 10	(45 531)	(44 326)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 18	(16 765)	(12 615)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 18	16 783	16 765
- Comptes d'attente en début de période	- Note 18	0	0
- Comptes d'attente en fin de période	+ Note 18	179 967	0
- Produits des placements	+ Note 22	2 431	37 934
- Autres gains exceptionnels	+ Note 28	32 827	2 360

Autres flux de trésorerie

214 038 54 376

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 avril 2000, nous avons examiné les états financiers de la Société Amen de Leasing « Amen Lease » pour la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2002.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance, et notamment celles consignées dans la note n° 93 – 23 de la Banque Centrale de Tunisie et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 décembre 1991.

Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2002 font apparaître un total du bilan de D : 167.766.842 , et un bénéfice net de D : 1.590.551.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'entreprise, à l'exception de la convention de prééminence du fonds sur la forme.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société Amen de Leasing « Amen Lease » arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

Dans nos précédents rapports, nous avons formulé une réserve relative au risque fiscal encouru et qui ne pouvait pas être estimé puisque la deuxième phase de l'opération de redressement, ne s'était pas dénouée.

En 2002, cette phase couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 juillet 2000, a donné lieu à un jugement du tribunal de première instance de tunis qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision. Ce qui explique la levée de la réserve au titre de cet exercice.

Les états financiers ci-joints traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle.

En effet, l'état de résultat a été retraité afin d'améliorer l'intelligibilité des informations qui y sont contenues.

La présentation adoptée s'inspire du modèle préconisé pour les institutions bancaires et permet de dégager notamment les produits nets (l'équivalent du Produit Net Bancaire), ainsi que la dotation nette aux provisions et le résultat des créances radiées.

AMEN LEASE – (Suite)

Par ailleurs, et jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes, données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 31 Mars 2003

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale régie par les dispositions précitées.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement ou par personnes interposées.

Tunis, le 31 Mars 2003

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL